

Publication d'éléments de rémunération de dirigeants mandataires sociaux effectuée en application du code Afep-Medef de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de novembre 2016

Attribution conditionnelle d'Actions au Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration du 17 avril 2018

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2016 (quinzième résolution), présentée page 330 du Document de Référence 2017, le Conseil d'Administration a décidé, le 17 avril 2018, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, l'attribution conditionnelle de 30 000 actions de performance à Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal.

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à la réalisation de conditions de performance qui sera constatée au terme d'une période d'acquisition de 4 ans à compter de la date d'attribution. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra, pour une moitié d'entre elles, de la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable par rapport à celle des plus grands concurrents directs de L'Oréal, et pour l'autre moitié, de l'évolution du résultat d'exploitation consolidé du groupe L'Oréal.

Monsieur Jean-Paul Agon conservera sous la forme nominative, jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général de L'Oréal, 50 % des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, Monsieur Jean-Paul Agon s'est engagé, comme pour les attributions précédentes, à ne pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les actions de performance, et ce jusqu'à la fin de la période de conservation susmentionnée.

Cette décision s'inscrit dans le cadre plus large de l'attribution conditionnelle de 931 000 actions à 2 141 bénéficiaires, correspondant à 0,17 % du capital social. L'attribution au bénéfice de Monsieur Jean-Paul Agon représente 3,22 % du total de l'attribution et 0,005 % du capital social au 31 mars 2018.

Versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2017

Le Conseil d'Administration du 17 avril 2018 a constaté que la onzième résolution a été approuvée à 95,72 % par l'Assemblée Générale des Actionnaires du même jour.

La rémunération variable annuelle de M. Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal, au titre de l'exercice 2017, soit un montant de 2 038 732 euros bruts, lui sera donc versée fin avril 2018.

Application des dispositions du contrat de travail de M. Agon relatif à des engagements de retraite à prestations définies pour la période d'exercice de son mandat social renouvelé

Le Conseil d'Administration du 17 avril 2018 a constaté que la neuvième résolution a été approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du même jour, et ce, à une majorité de 98,83 %.

Le Conseil tenu le même jour ayant par ailleurs reconduit M. Agon dans ses fonctions de Président-Directeur Général de L'Oréal, il sera appelé à vérifier lors de l'approbation des comptes 2018, le respect de l'application des conditions de performance fixées et déterminera l'accroissement, pour l'exercice concerné, des droits conditionnels, au titre du régime de retraite à prestations définies dont M. Jean-Paul Agon relève.

- Document de Référence 2017 : www.loreal-finance.com/fr/document-de-reference

«Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

**Actionnaires individuels
et Autorités de Marché**

M. Jean Régis CAROF
Tél : 01.47.56.83.02
jean-regis.carof@loreal.com

**Analystes financiers et
Investisseurs Institutionnels**

Mme Françoise LAUVIN
Tél : 01.47.56.86.82
francoise.lauvin@loreal.com

Journalistes

Mme Stephanie CARSON-PARKER
Tél : 01.47.56.76.71
stephanie.carsonparker@loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, www.loreal-finance.com, ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).
